

CSG de mes parents et la condiy

Par sunnaz, le 12/06/2017 à 11:28

Bonjour,

Mes parents habitent en France il y a plus de 30 ans, l'origine iranienne ils ont la carte de séjour de 10 ans, mon père n'avait pas de ressource en France et en 2010 quand il est venu en France il a eu des malaises et il était obligé de rester .. il est âgée et il a démence et considéré handicapé .. Un des membres de notre famille a accepté d'envoyer chaque deux mois, somme de vente de ses biens pour les dépenses de mes parents. Il est sous couvert de l'assurance maladie, ma mère s'occupe de lui et elle doit suivre ses papiers, je voudrais savoir est-ce qu'il doit payer le CSG? merci

Par Visiteur, le 12/06/2017 à 17:13

Bonjour, La CSG sur quel nature de revenu?